

Locaton particulir à une entreprise

Par Lombert, le 12/01/2008 à 00:56

Je désire loué ma villa à une école maternelle (statut sarl) avec rez de chaussée réservé à l"enseignement et le 1er étage à usage d'habitation, qui va bientôt se crée seulement on me dit que doit fiscalement supporter 40% de charge etla TVA cela revient à dire que sur 2000€ de loyer mensuel il ne me reviendrait que 800€. Par ailleurs, une école n'est pas en principe assujetti à la TVA.